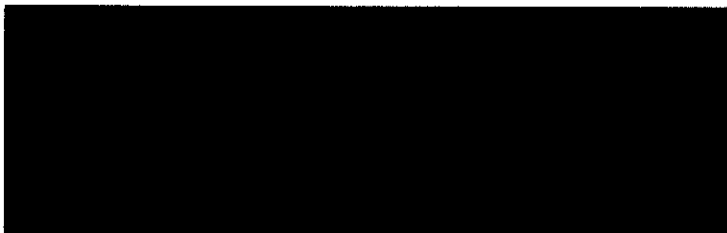




Montréal le 19 décembre 2017



Objet : Demande d'accès à l'information
N/D 10612.1.1.395

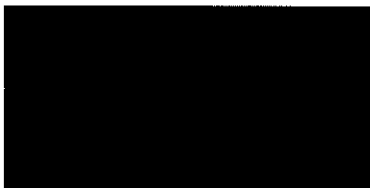
Monsieur,

La présente fait suite à notre correspondance du 1^{er} novembre dernier et vise à compléter les réponses à la demande d'accès à l'information citée en rubrique.

Lors du dépôt du Plan d'action en décembre 2016, Loto-Québec gérait un parc de 11 063 appareils de loterie vidéo (« ALV ») dans le réseau des bars. À mi-chemin de l'exécution du plan, plus de 500 ALV ont été retirés du réseau.

Par ailleurs, les détaillants des secteurs visés par la phase de retrait obligatoire paramétrique ont été avisés des modalités de celle-ci. Le plan d'action avance bien et à terme, conformément à celui-ci, soit d'ici le 31 décembre 2018, il restera moins de 9 900 ALV dans le réseau des bars de la province.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Daniel Collette, avocat
Directeur du Secrétariat corporatif et Responsable adjoint
de la Loi d'accès à l'information
Loto-Québec et ses filiales